

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 27 mai 2025
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 20 mai 2025</p>	<p>Le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Benoît COLAS représenté par Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Christophe BREST représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Xavier BOULARD représenté par Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame Pascale GOMBAULT</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 03/06/2025 et publication le 03/06/2025	

Délibération n° DE_26_2025

Objet :

Ressources humaines - Tableau des effectifs - modification au 1er septembre 2025

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération n° DE-25-2024 du 27 mai 2024 approuvant création d'un poste d'apprenti cuisinier en vue de la préparation d'un CAP cuisine sur une durée de deux ans au 1^{er} septembre 2025.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu la délibération du 18/12/2024 n° DE-55B-2024 modifiant le tableau des effectifs,
- Vu la délibération du 27/05/2025 n° DE-25-2025 portant création d'un poste d'apprenti cuisinier en vue de la préparation d'un CAP cuisine sur une durée de deux ans,

Et après avoir délibéré par 13 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025 telle qu'elle lui a été présentée :

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

081-218102614-DE_26_2025-DE

A G E D I

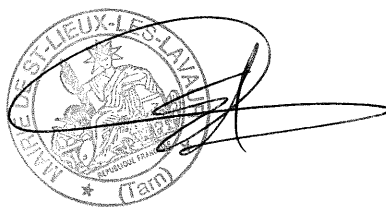
EMPLOIS PERMANENTS (TITULAIRES ou STAGIAIRES)

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures /semaine
	Nombre de postes	fonction		
Administrative	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B3	35 h
	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	35 h
Technique	1	Agent de maîtrise	C	35 h
	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	29,5 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	35 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	8 h
	1	Apprenti cuisinier dans cuisine scolaire	C1	24 h

- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Pascale GOMBAULT

Date de transmission de l'acte: 03/06/2025

Date de réception de l'AR: 03/06/2025

081-218102614-DE_26_2025-DE
A G E D I